Municipalité de Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **6 décembre 2021 à 19 h,** à laquelle sont présents :

Madame Josyanne Forest, mairesse

Monsieur Denis Forest, conseiller
Monsieur Jean-François Leblanc, conseiller
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Monsieur Simon Chapleau, conseiller

Formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe.

Résolution numéro 482-2021
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Un point est ajouté à varia : *15.7 Appui au projet d'école primaire publique alternative secteur Montcalm "La Récolte".*

Résolution numéro 483-2021
Adoption des procès-verbaux du 15 et 22 novembre 2021

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 15 et 22 novembre 2021 soient adoptés tels que rédigés.

FINANCES

Résolution numéro 484-2021
Approbation de la liste des comptes du 12 au 25 novembre 2021

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- QUE les déboursés effectués par la Municipalité de Saint-Jacques, pour la période du 12 au 25 novembre 2021, soient définis comme suit :

Municipalité de Saint-Jacques

Liste des comptes payés du 12 au 25 novembre 2021	324 684,63 $
Liste des dépenses approuvées par résolution le 15 novembre 2021	66 371,43 $
Liste des comptes à payer en date du 25 novembre 2021	24 190,83 $
Total des déboursés pour la période du 12 au 25 novembre 2021	**415 246,89 $**

- QUE les déboursés d'une somme de 415 246,89 $ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 12 au 25 novembre 2021

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 12 au 25 novembre 2021 conformément au règlement de délégation en vigueur.

Finances au 25 novembre 2021

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

EN PLACEMENT	AU COMPTE COURANT
1 063 954,63 $	360 601,10 $

RAPPORTS DES COMITÉS

Rapport du comité « fête des bénévoles » du 16 novembre 2021

Un compte rendu de la réunion du comité « fête des bénévoles » qui a eu lieu le 16 novembre 2021 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité « loisirs » du 16 novembre 2021

Un compte rendu de la réunion du comité « loisirs » qui a eu lieu le 16 novembre 2021 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapports du comité « finances » du 25 novembre et du 2 décembre 2021

Un compte rendu de la réunion du comité « finances » qui a eu lieu le 25 novembre et le 2 décembre 2021 est remis à tous les membres du conseil municipal.

DÉPÔT DE LA LISTE DES CORRESPONDANCES

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois novembre 2021.

Municipalité de Saint-Jacques

ADMINISTRATION

Résolution numéro 485-2021

Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022

ATTENDU QUE selon l'article 2 du règlement numéro 023-2018, le conseil municipal doit établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, et ce, avant le début de chaque année civile ;

ATTENDU QUE les séances seront tenues à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Saint-Jacques située au 16 rue Maréchal à Saint-Jacques, selon le calendrier suivant :

- Lundi 10 janvier 2022 ;
- Lundi 7 février 2022 ;
- Lundi 7 mars 2022 ;
- Lundi 4 avril 2022 ;
- Lundi 2 mai 2022 ;
- Lundi 6 juin 2022 ;
- Lundi 4 juillet 2022 ;
- Lundi 1er août 2022 ;
- Lundi 12 septembre 2022 ;
- Lundi 3 octobre 2022 ;
- Lundi 7 novembre 2022 ;
- Lundi 5 décembre 2022 ;
- Mercredi 14 décembre 2022 (séance spéciale du budget).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les dates des séances du conseil pour l'année 2022 et que madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à afficher par avis public le contenu du calendrier des séances pour l'année 2022 conformément à la loi.

Divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil selon l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a reçu la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

NOMS	FONCTION
Madame Josyanne Forest	Mairesse
Monsieur Denis Forest	Conseiller siège nº 1
Monsieur Jean-François Leblanc	Conseiller siège nº 2
Monsieur Michel Lachapelle	Conseiller siège nº 3
Monsieur Claude Mercier	Conseiller siège nº 4
Monsieur François Leblanc	Conseiller siège nº 5
Monsieur Simon Chapleau	Conseiller siège nº 6

Municipalité de Saint-Jacques

Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En vertu de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale, une liste préparée par madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est déposée au conseil dans laquelle il est déclaré que pour l'année 2021, aucun don ou marque d'hospitalité ou tout autre avantage d'une valeur qui excède 200 $ n'a été reçu par un membre du conseil.

Résolution numéro 486-2021

Honoraires professionnels à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l.

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (399853) et de verser la somme de 4 038,21 $ (incluant les taxes) à Bélanger Sauvé avocats s.e.n.c.r.l. pour les services professionnels au dossier numéro 12035/31.

Résolution numéro 487-2021

Contribution à la Société Saint-Vincent-de-Paul pour l'année 2021

ATTENDU QUE la somme prévue au budget pour la fête des bénévoles 2021 n'a pas été entièrement utilisée;

ATTENDU QUE le comité de la fête des bénévoles recommande d'utiliser cette somme restante à titre d'implication auprès des citoyens;

ATTENDU QUE le comité de la fête des bénévoles recommande de verser la somme de 2 500 $ à la Société Saint-Vincent-de-Paul;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser une somme de 2 500 $ sous forme de contribution à la Société Saint-Vincent-de-Paul de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année 2021.

Résolution numéro 488-2021

Dépôt des rapports d'audit de conformité portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations

ATTENDU QU' en vertu de l'article 86.8 de la Loi sur la Commission municipale, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, dépose les deux rapports d'audits portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations effectués dans le cadre des travaux de la Vice-présidence à la vérification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le dépôt des deux rapports d'audits portant sur l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisations.

Municipalité de Saint-Jacques

Résolution numéro 489-2021
Délégation des responsabilités de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

ATTENDU QUE la responsabilité de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* appartient au maire ou à la mairesse;

ATTENDU QUE la mairesse souhaite déléguer cette compétence à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, et ce, en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josée Favreau, soit désignée à titre de responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Résolution numéro 490-2021
Mandat aux conseillers juridiques pour les dossiers d'arrérages de taxes 2019-2020-2021

ATTENDU QUE des états de compte ont été envoyés le 11 novembre 2021 ;

ATTENDU QU' une lettre, informant les contribuables concernés (référence à la liste soumise faisant partie intégrante de la présente résolution), a été acheminée le 11 novembre 2021 pour le suivi des événements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater Bélanger Sauvé de Joliette à procéder au recouvrement des sommes dues aux dossiers d'arrérages de taxes 2019, 2020 et 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 491-2021
Honoraires professionnels à GBI experts-conseils inc. pour l'assistance technique pour différents projets

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a souscrit à un contrat de gré à gré avec *GBI experts-conseils inc.* pour l'assistance technique dans différents projets selon les taux horaires suivants (référence : résolution 168-2020);

PERSONNEL	TARIFS
Mario Filion, ingénieur sénior	150 $/h
Ingénieur	135 $/h
Auxiliaire technique	50 $/h

Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 2 620 $ (plus taxes applicables) est reçue pour du soutien technique dans différents projets ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00019908) et de verser la somme de 2 620 $ (plus taxes applicables) à *GBI experts-conseils inc.* pour du soutien technique dans différents projets.

Résolution numéro 492-2021
Adjudication du contrat pour la fourniture de pierre pour diverses réparations

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à une demande de prix par voie d'invitation pour la fourniture de 150 tonnes de pierre pour diverses réparations ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont les suivantes, à savoir :

SOUMISSIONNAIRES	PRIX (150 tonnes)*	BANQUER	TOTAL
Excavation Thériault inc.	2 550,75 $	467,64 $	3 018,39 $
Sintra inc.	2 880,00 $	n/a	
Carrière Joliette	Pas de livraison		

* (plus taxes applicables)

ATTENDU QU' il y a lieu d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adjuger le contrat pour la fourniture de 150 tonnes de pierre pour diverses réparations au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Excavation Thériault inc. pour la somme de 3 018,39 $ (plus taxes applicables);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Résolution numéro 493-2021
Libération du premier 5 % de retenue contractuelle de Énergère inc. pour la fourniture de lampadaires de rues au DEL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Énergère inc.* pour la fourniture de lampadaires de rues au DEL (référence : résolution 546-2019);

ATTENDU QU' une recommandation pour la libération du premier 5 % de la retenue contractuelle (10 %) est reçue de *Énergère inc.* en date du 24 novembre 2021;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 6 269,90 $ (incluant les taxes) à *Énergère inc.*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la libération du premier 5 % de la retenue

Municipalité de Saint-Jacques

contractuelle (10 %) et de verser la somme de 6 269,90 $ (incluant les taxes) à *Énergère inc* pour la fourniture de lampadaires de rues au DEL;

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

HYGIÈNE DU MILIEU

Résolution numéro 494-2021

Honoraires professionnels à Les Services exp inc. pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur rang Saint-Jacques - route 341)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à *Les Services exp inc.* pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur rang Saint-Jacques - route 341) (résolution numéro 505-2020) ;

ATTENDU QU' une facture (649919) d'une somme de 79 919 $ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (649919) et de verser la somme de 79 919 $ (plus taxes applicables) à *Les Services exp inc.* pour des services professionnels en ingénierie pour les travaux de réfection de la conduite principale d'aqueduc (secteur rang Saint-Jacques - route 341);

QUE madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à émettre le paiement sur réception de la facture.

Règlement numéro 002-2017

LOISIRS

Résolution numéro 495-2021

Participation de la Municipalité de Saint-Alexis et de Sainte-Marie-Salomé au camp de jour d'hiver 2022 de la Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE le comité des loisirs est en accord de revenir à une formule de partage du camp de jour d'hiver de la Municipalité de Saint-Jacques avec d'autres municipalités;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est en accord d'établir un partenariat avec la Municipalité de Saint-Alexis et la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé afin de combler les dépenses de fonctionnement dudit camp de jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les inscriptions provenant des citoyens de la Municipalité de Saint-Alexis et de la Municipalité de Sainte-Marie Salomé pour le camp de jour d'hiver 2022 de la Municipalité de Saint-Jacques.

Municipalité de Saint-Jacques

BIBLIOTHÈQUE, CULTURE ET COMMUNICATIONS

Résolution numéro 496-2021

Renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques, pour la bibliothèque municipale Marcel-Dugas, au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et nomination des représentants pour l'année 2022

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques est membre du Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour la bibliothèque municipale Marcel-Dugas ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire renouveler son adhésion audit réseau pour l'année 2022 ;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer les représentants pour l'année 2022, à savoir :

NOMS	TITRES
Josée Favreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière	Répondante
Josyanne Forest, Mairesse	Représentante officielle
Simon Chapleau, Conseiller	Représentant officiel
Rachel Gamache, Technicienne pour le service culturel	Coordonnatrice de la bibliothèque

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de Saint-Jacques, pour la bibliothèque municipale Marcel-Dugas, au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, pour l'année 2022.

VARIA

Résolution numéro 497-2021

Décompte progressif numéro 4 à Sintra inc. pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a octroyé un contrat à *Sintra inc*. pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques (référence résolution numéro 265-2021);

ATTENDU QU' une recommandation de décompte progressif numéro 4 est reçue de *Les Services exp inc.* pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 873 394,38 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de *Les Services exp inc.*et

Municipalité de Saint-Jacques

de verser la somme de 873 394,38 $ (incluant les taxes) à *Sintra inc.* à titre de décompte progressif numéro 4 pour les travaux de réfection de la conduite d'eau potable sur le rang Saint-Jacques.

Règlement numéro 002-2017

Résolution numéro 498-2021
Démission de l'employée numéro 02-0036 à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0036 nous informe, dans sa correspondance du 26 novembre 2021, qu'elle quittera ses fonctions de préposée à la perception et à l'urbanisme le 10 décembre 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la démission de l'employée numéro 02-0036 à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme.

Résolution numéro 499-2021
Embauche d'une préposée à la perception et à l'urbanisme

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire embaucher une préposée à la perception et à l'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de madame Line Marion à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction est prévue le 13 décembre 2021;

ATTENDU QUE les conditions de travail sont celles prévues au contrat signé entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'entériner l'embauche de madame Line Marion à titre de préposée à la perception et à l'urbanisme.

Résolution numéro 500-2021
Publication d'un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le volet ingénierie dans le cadre du projet de réfection de la rue du Collège

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à des travaux de réfection de la rue du Collège ;

ATTENDU QUE les services d'ingénierie seront nécessaires pour ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder par appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) du gouvernement du Québec pour le volet ingénierie de ce projet ;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions aura lieu le 19 janvier 2022 à 11 h;

Municipalité de Saint-Jacques

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, à procéder à la publication de l'appel d'offres par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour le volet ingénierie du projet de réfection de la rue du Collège.

Résolution numéro 501-2021
Mandat à RE/MAX Québec inc. pour la vente du lot numéro 4 736 921 appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques

Il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de mandater RE/MAX Québec inc. pour la vente du lot numéro 4 736 921 appartenant à la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution numéro 502-2021
Achat d'une publication dans le journal L'Express Montcalm pour les vœux des Fêtes de la Municipalité

ATTENDU l'offre de publication des vœux des Fêtes de la Municipalité reçue du journal *L'Express Montcalm* ;

ATTENDU QUE l'achat d'une demi-page est au coût de 618 $ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Simon Chapleau et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents d'autoriser l'achat d'une publication d'une demi-page dans le journal *L'Express Montcalm* pour une somme de 618 $ (plus taxes applicables) pour les vœux des Fêtes de la Municipalité de Saint-Jacques.

Monsieur Denis Forest vote contre

Résolution numéro 503-2021
Appui au projet d'école primaire publique alternative secteur Montcalm "La Récolte"

ATTENDU la demande d'appui reçue à la Municipalité de Saint-Jacques pour un projet d'implantation d'une école primaire publique alternative « La Récolte » dans la MRC de Montcalm;

ATTENDU QUE le comité fondateur travaille conjointement avec la Commission scolaire des Samares à la mise en place de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à la majorité des conseillers et conseillères présents d'appuyer le projet du comité fondateur pour l'implantation d'une école primaire publique alternative « La Récolte » dans la MRC de Montcalm.

Monsieur Denis Forest vote contre
Monsieur Jean-François Leblanc vote contre

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

Municipalité de Saint-Jacques

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 504-2021
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Denis Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19 h 20.

[Signé]	*[Signé]*
Josée Favreau, OMA, g.m.a.	Josyanne Forest
Directrice générale et secrétaire-trésorière	Mairesse

Les résolutions numéro 482-2021 à 504-2021 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.